

1  
Département  
de l'Oise

Chemins de grande Communication

Arrondissement  
de Beauvais.

Commune  
de Labosse.

N<sup>o</sup> de l'ouvrage  
1626

Mis à jour le 1<sup>er</sup> Août 1911

Chemins n<sup>o</sup> 166  
de la Housoye à la station de Tru-Château

Traverse de Labosse.

Plan des alignements.

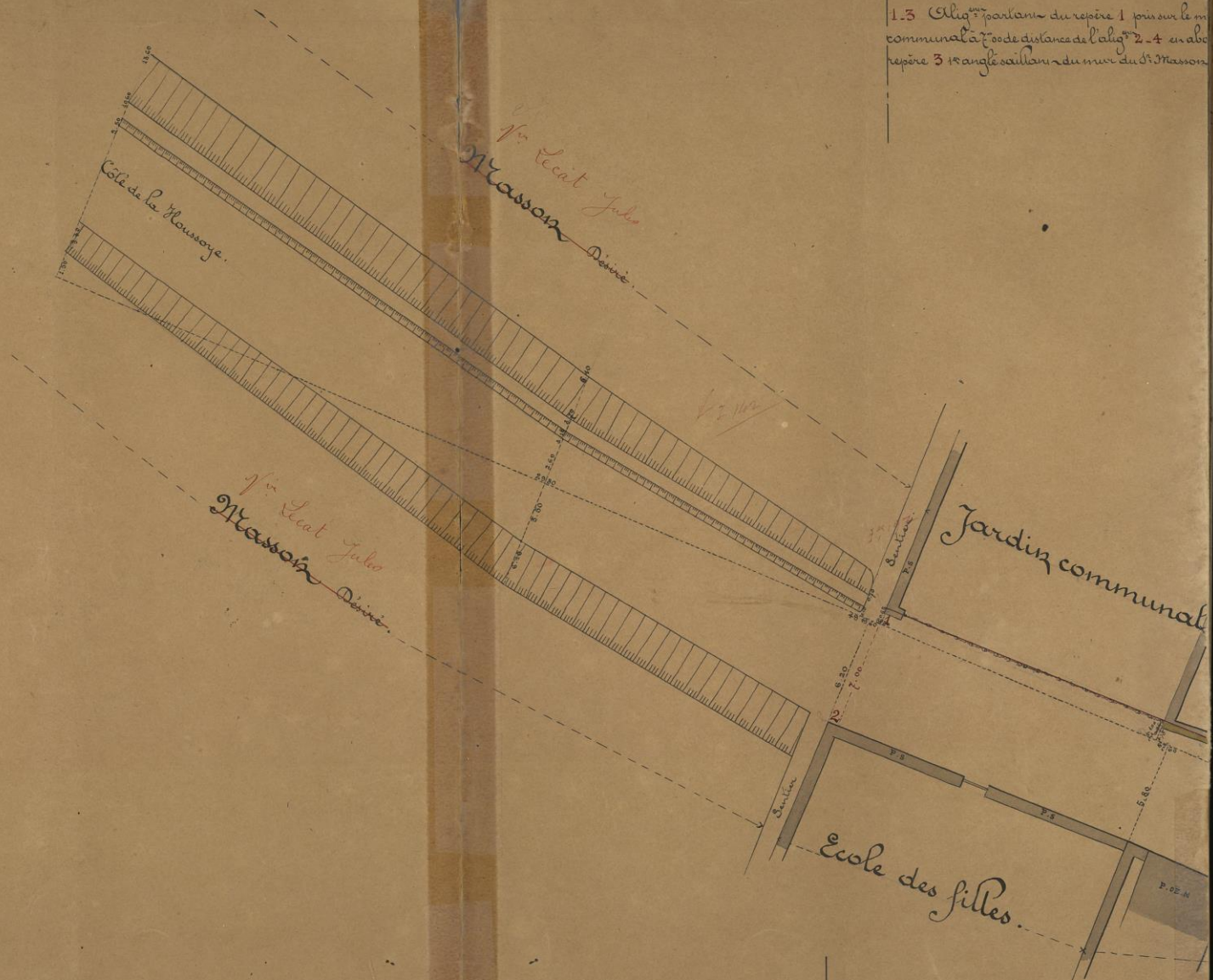
Dressé par le conducteur - voyer soussigné.  
Tru-Château le 19 Juillet 1899.

*Levallois*

Plan approuvé par arrêté de la Com<sup>m</sup>une de Labosse le 19 Octobre 1899

Echelle de 0.005 pour mètre.

1-3 Alig<sup>ment</sup> partant du repère 1 pour le m<sup>ur</sup> communal à 700 de distance de l'alig<sup>ment</sup> 2-4 en absc<sup>isse</sup> repère 3 à angle saillant du mur du d<sup>eu</sup> Masson



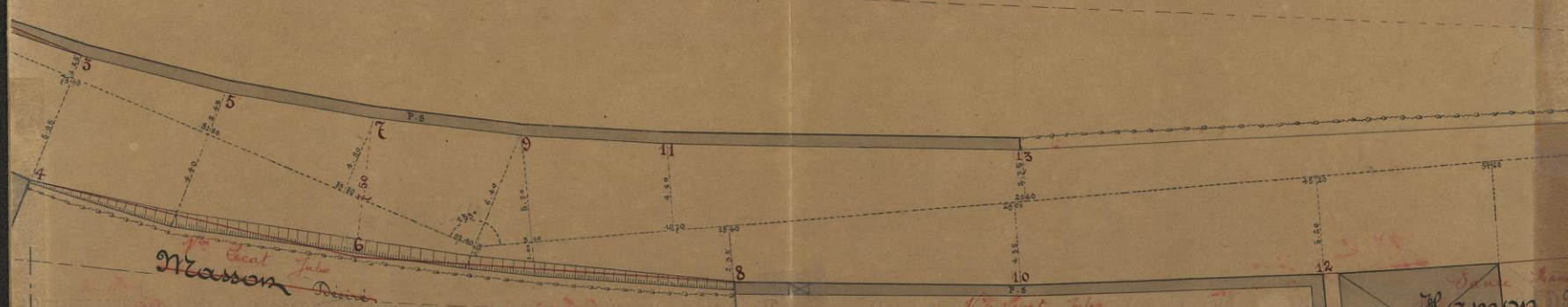
*M<sup>ur</sup> Léat Jules  
Masson Devine*

*M<sup>ur</sup> Léat Jules  
Masson Devine*

2-4 Alig<sup>nement</sup> conservé



ur du jardin 5-5 Alig<sup>conser</sup> 5-7 Alig<sup>conser</sup> 7-9 Alig<sup>conser</sup> 9-11 Alig<sup>conser</sup> 11-13 Alignement conser. 13-15 Alig<sup>conser</sup> de la haie du S<sup>r</sup> Masson située à 0.50m derrière de ce



4-6 Alig<sup>conser</sup> partant du repère 4 angle vers rue château 6-8 Alig<sup>conser</sup> partant du repère 6 et aboutissant au repère 8 angle vers la haie du S<sup>r</sup> Masson  
sur le bâtiment du S<sup>r</sup> Masson et aboutissant au repère 6 puis à 7.50 de distance 8 angle vers la haie du S<sup>r</sup> Masson  
de nouvelle du repère 7

8-10 Alignement conser

10-12 Alignement conser

12-14 Alig<sup>conser</sup> en limite d'attribu-  
tion aboutissant au repère 14 angle vers



alignement 15-17 limite d'attribution partant du repère 15 pris à 0.50 en avant de l'extrémité de la haie du s<sup>r</sup> Masson et aboutissant au repère 17 angle vers la Roussoye du mur de s<sup>r</sup> Jorel.

Alignement conservé

19-21 Align<sup>ment</sup> partant du repère 19 angle vers le mur de s<sup>r</sup> Jorel et aboutissant au repère 21 et la Roussoye de la maison de la V<sup>te</sup> Elbi.

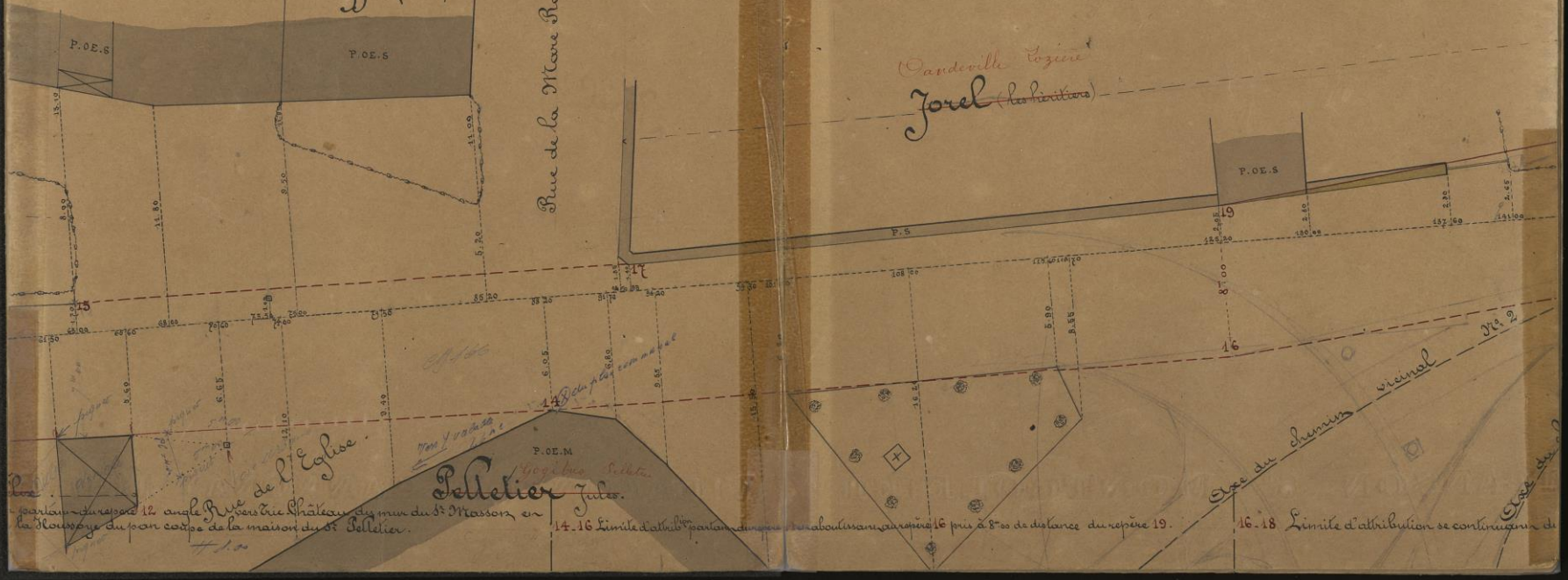


Jance Hanon  
~~non~~ Filles

Gilles Coffin  
M<sup>r</sup> Coffin Thicophal

Pue de la Mare Rouge.

Vandeville Rogier  
Jorel (habitation)



partant du repère 16 angle vers le mur de s<sup>r</sup> Masson et la Roussoye du par corps de la maison de s<sup>r</sup> Pelletier.

P.O.E.M  
Pelletier Jules

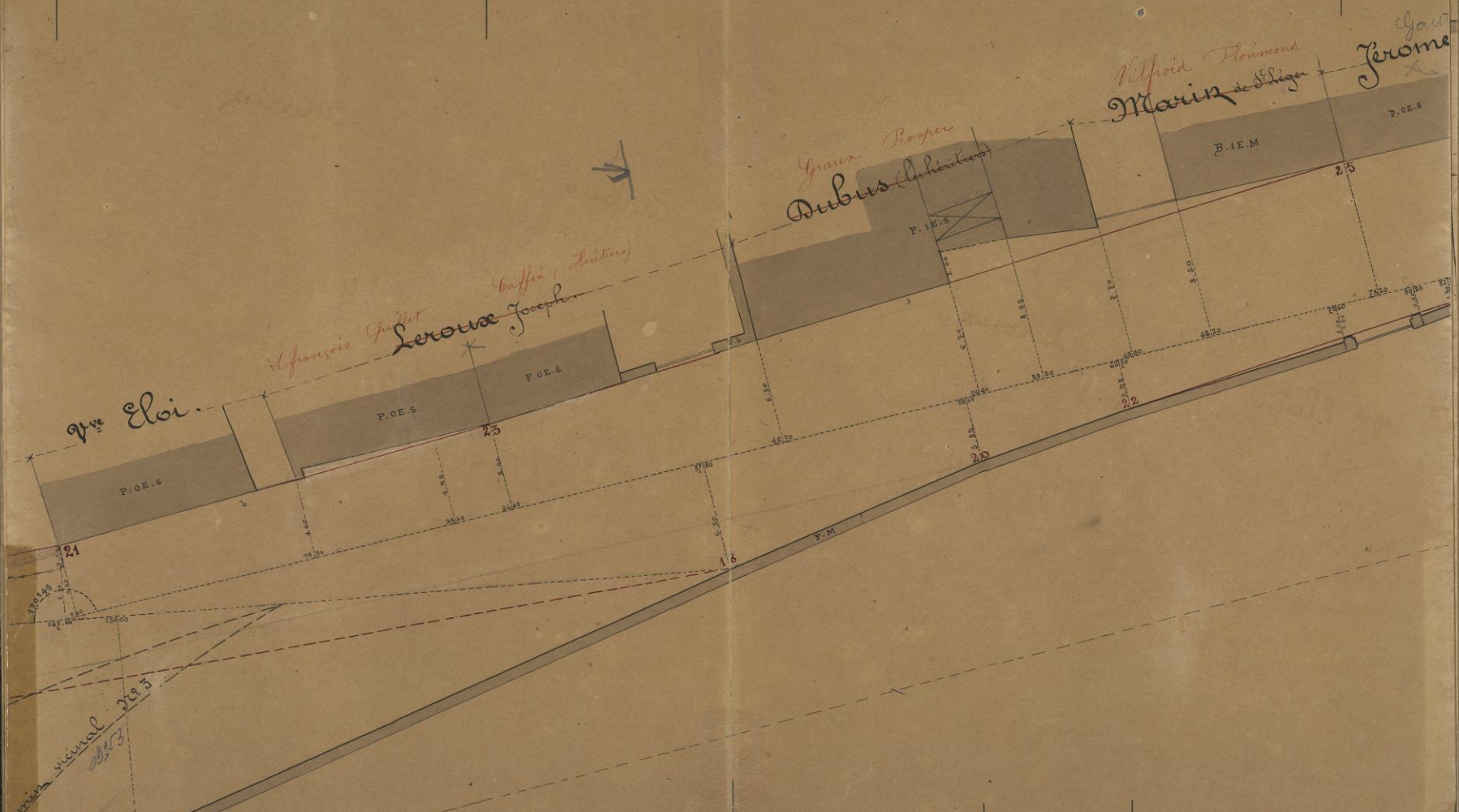
14-16 limite d'attribution partant du repère 16 pris à 8.00 de distance du repère 19.

16-18 Limite d'attribution se continuant de  
Cote du chemin vicinal No 2  
Cote du



21-23 Alignement partant du repère 21 et aboutissant au repère 23-25. Alignement partant du repère 23 et aboutissant au repère 25 angle vers la Housoye de la maison du Sr Jérôme.  
 angle vers 23 angle saillant commun aux deux maisons du Sr Leroux.

25-27 Alignement



repère 16 au repère 18 angle saillant du mur du Sr Charpentier.

18-20 Alignement conservé

20-22 Alignement conservé

22-24 Alignement partant du repère 22 d'angle saillant du mur du Sr Charpentier et aboutissant au repère 24 angle vers la Housoye du Sr balimeur du Sr Charpentier.



27-29 Alig<sup>conservé</sup> 29-31 Alignement conservé. 31-33 Alig<sup>en</sup> partant du repère 31 angle vers Tric. Château de la maison du Sr Blier en aboutissant au repère 33 angle vers

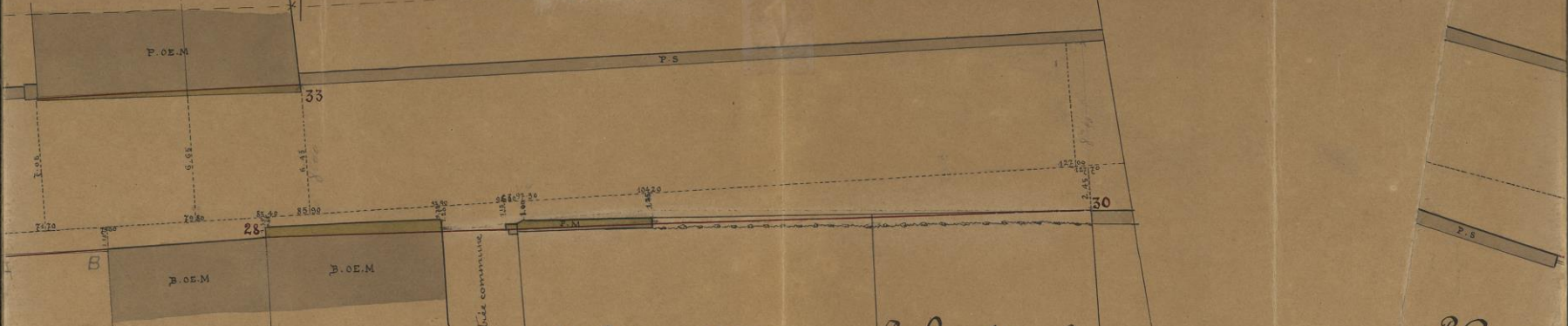


Charpentier <sup>Badu</sup> ~~Alfred~~

24-26 Alignement conservé 26-28 Alignement partant du repère 26 angle saillant du Sr. bati vers du Sr. Charpentier en aboutissant au repère 28 angle vers Tric. Château du bati vers du Sr. Dubus &

la Roussoye du mur du d<sup>e</sup> Lisle.

33-35 Alignement conservé Lisle Robert.



Dubus Emile  
Nicolas Arthur

Bochard Joseph  
Lisle (Arrière)

Bochard V<sup>o</sup>  
Lisle (Arrière)

Bochard Joseph  
Lisle (Arrière)

Pelletier Jean  
Lisle

0.55  
0.75  
1.30

0.65  
2.45  
2.10  
5.15  
6.75  
6.10  
0.65

Lisle.

28-30 Alignement d'après le repère 28 - aboutissant au repère 30 angle vers la Roussoye du mur du d<sup>e</sup> Pelletier.

30-32 Alignement conservé.



35-37 Limite d'attrib<sup>ion</sup> en align<sup>ment</sup> partant du repère 35 à angle droit du mur du s<sup>r</sup> Lisle et aboutissant au repère 37 pris sur le n<sup>o</sup> du mur du lavoir communal à 8<sup>m</sup>00 de distance de l'alignement 34-36 en à 1<sup>m</sup>40 de

Lisle Robert

Plaine  
Dini  
MR. LAVENNE  
Guy  
M<sup>me</sup> MARTEL  
Leogage



*Limite*

*Stant Michel*

32-34 Alignement conservé.

34-36 Align<sup>ment</sup> partant du repère 34 à angle vers la maison de la M<sup>me</sup> Lefebvre et aboutissant au repère 36 pris sur la toiture de la maison du s<sup>r</sup> Doque.



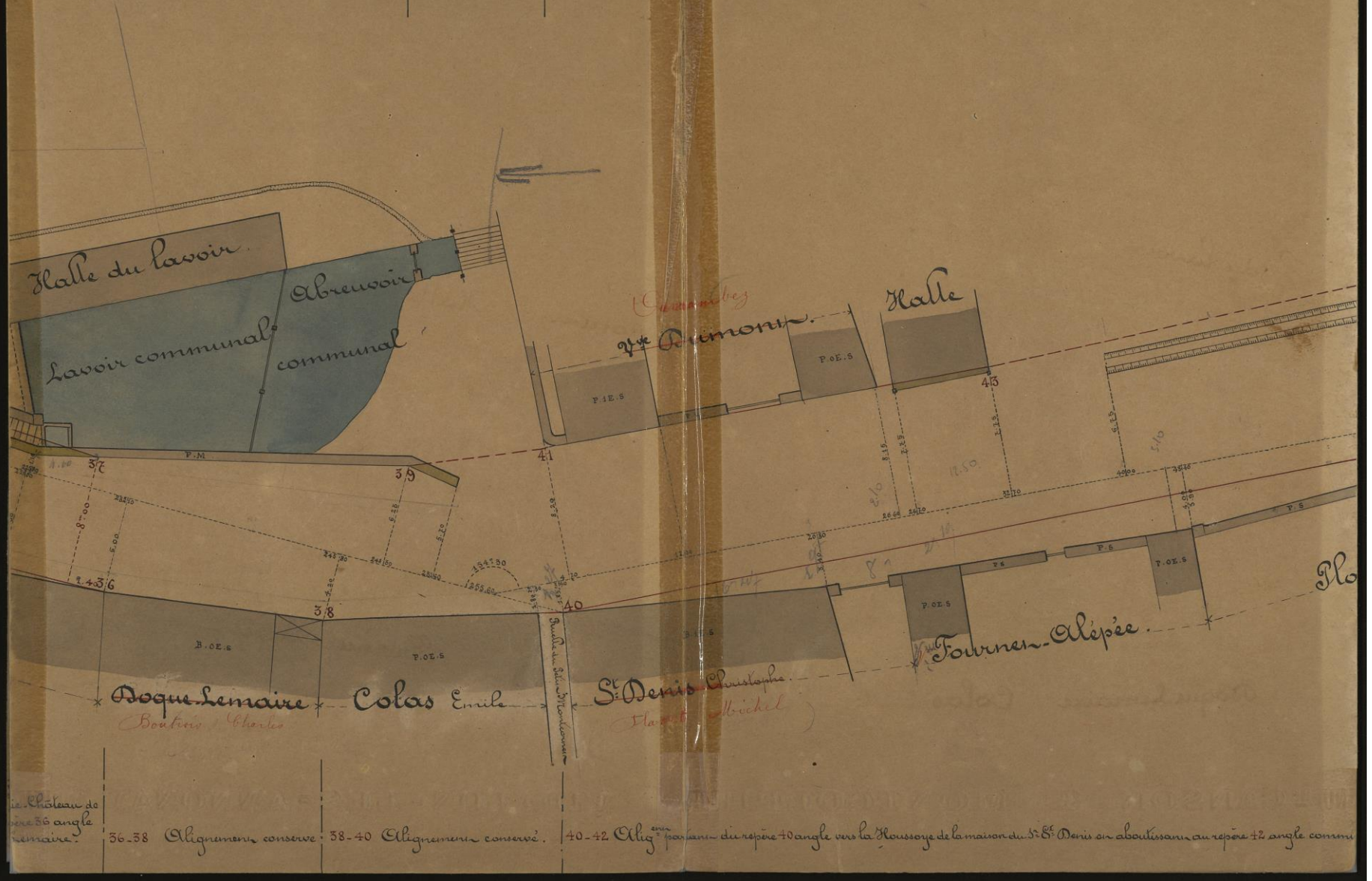
repère 36.

37-39 Alignement conservé

39-41 Limite d'attribu<sup>on</sup> partant du repère 39 angle en se prolongeant jusqu'au repère 41 en abouissant au repère 41 angle vers la Houssoye de la maison de M<sup>r</sup> Dumont.

41-43 Alignement conservé de la façade de la maison de la M<sup>r</sup> Dumont jusqu'au repère 43 limite de la Halle communale.

43-45 Limite d'attribution partant du repère 43 angle



le Château de repère 36 angle Lemaire.

36-38 Alignement conservé

38-40 Alignement conservé

40-42 Alignement partant du repère 40 angle vers la Houssoye de la maison du St Denis en abouissant au repère 42 angle commun

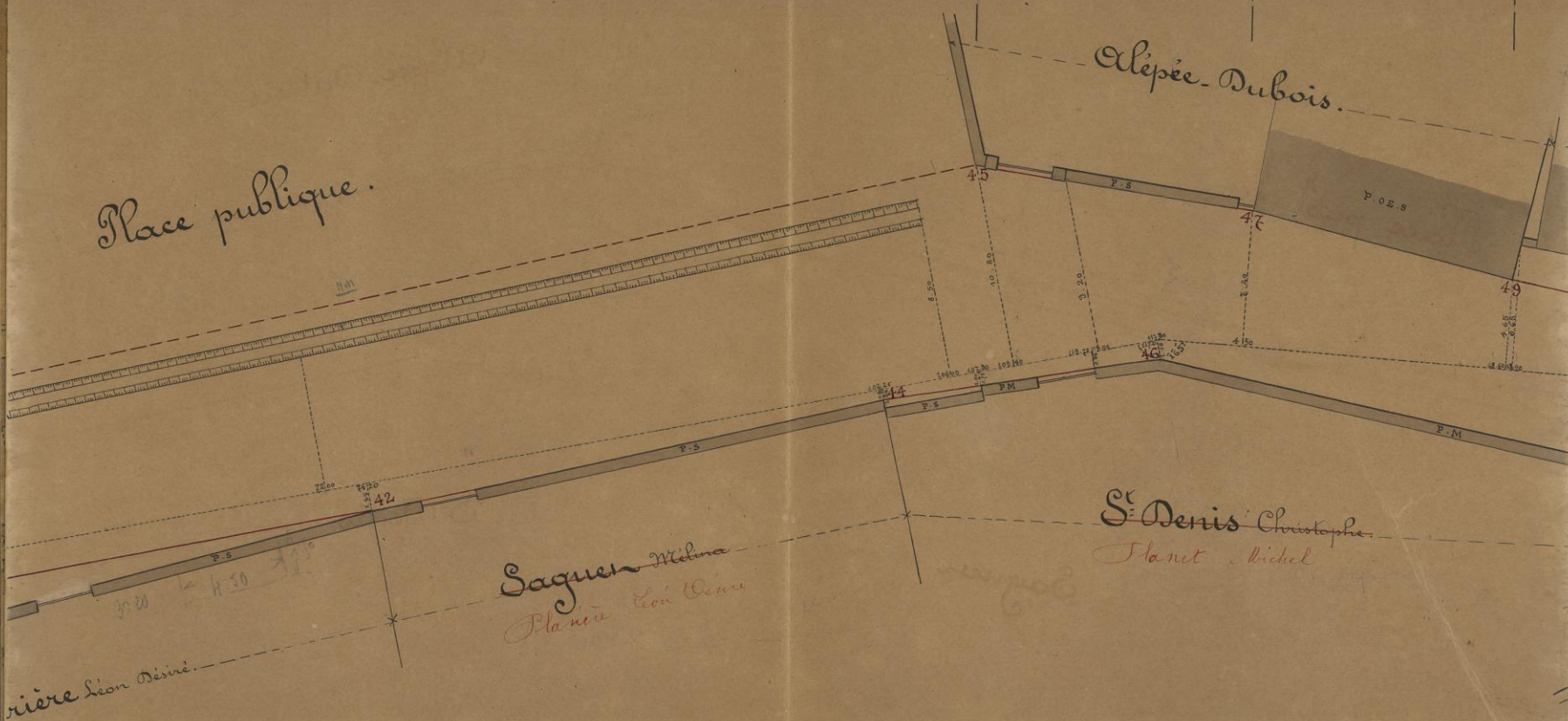


autour au repère #5 angle vers la hausse du mur du St Alépée-Dubois.

#5-47 Alignement conservé #7-49 Alignement conservé #49-51 en abatis

Place publique.

Alépée-Dubois.



Saguené Melina  
Plaine Lion Désiné

St Denis Christophe  
Planct Michel

aux murs des St Florentin et de la D<sup>ne</sup> Saguené #42-44 Alignement conservé

#44-46 Alignement conservé à l'angle vers l'est  
Château du mur de la D<sup>ne</sup> Saguené en abatis  
à l'angle vers l'ouest du mur du St Denis #46-48 Alignement conservé



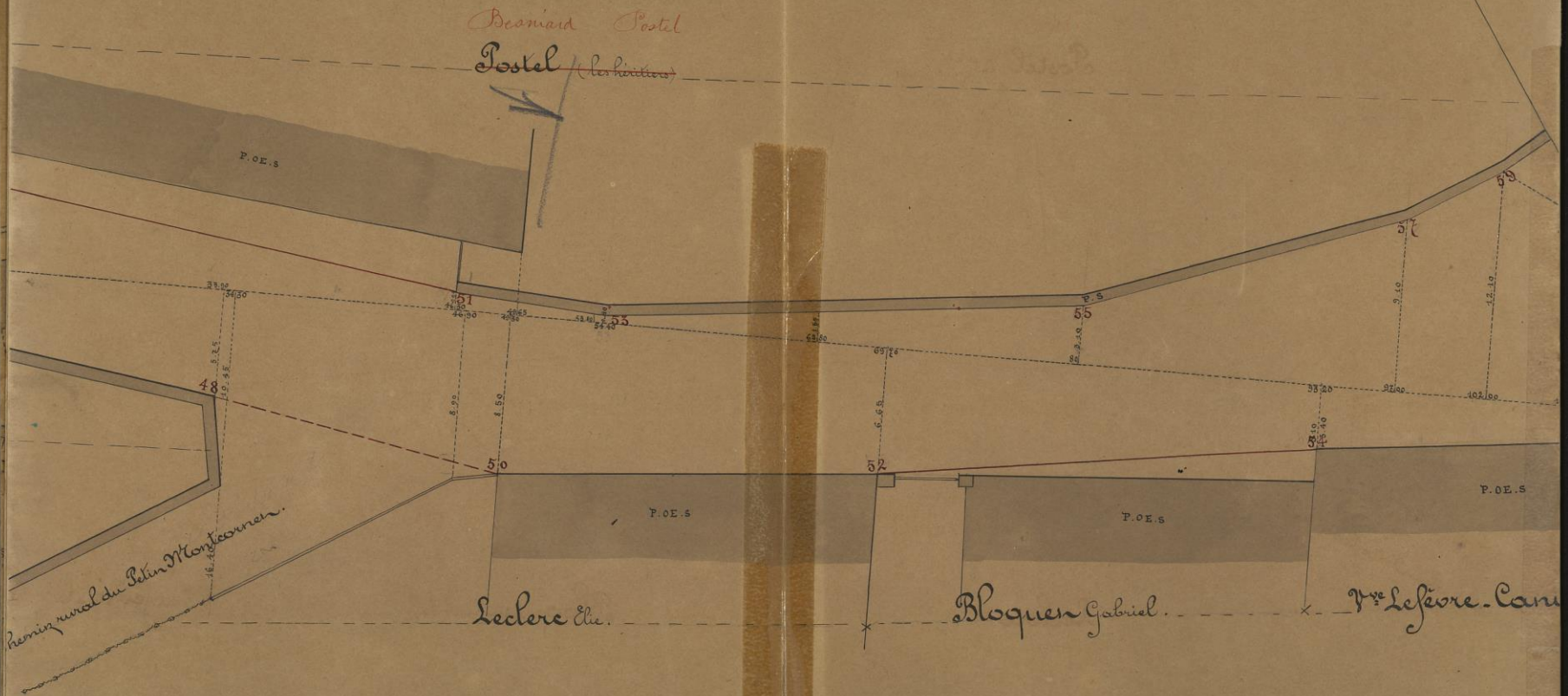
Alig<sup>48</sup> partant du repère 48 angle vers rue Château de la maison du S<sup>r</sup> Alig<sup>51</sup> au repère 51 angle vers la Housoye du mur des héritiers Postel

51-55 Alig<sup>51</sup> conservé

55-55 Alignement conservé

55-57 Alignement conservé

57-59 alig<sup>57</sup> conservé 59-6



48-50 Limite d'attrib<sup>48</sup> partant du repère 48 angle vers rue Château du mur du S<sup>r</sup> Demisera au repère 50 angle vers la Housoye de la maison du S<sup>r</sup> Leclerc.

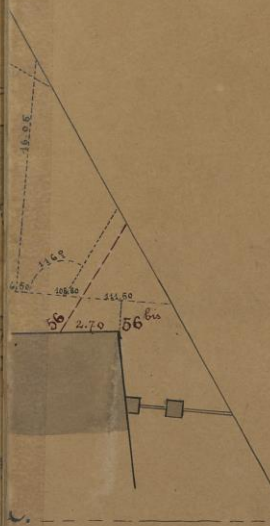
50-52 Alignement conservé

52-54 Alig<sup>52</sup> partant du repère 52 angle vers rue Château de la maison du S<sup>r</sup> Leclerc et aboutissant au repère 54 angle vers la Housoye du S<sup>r</sup> Calmeuse de M<sup>r</sup> Lefevre-Carré

54-56-58<sup>54</sup> Alignement conservé

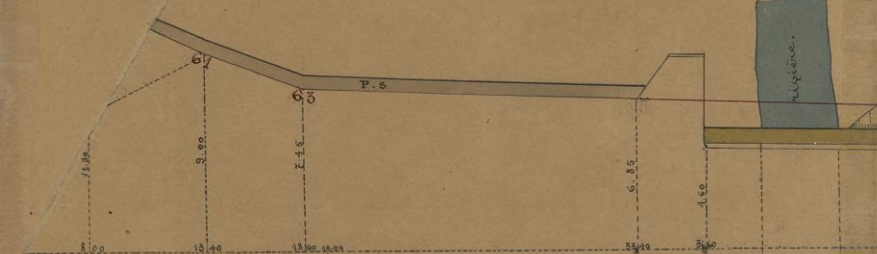


1 Alignement conserve



61-65 Alig. conserve de la dernière partie du mur des héritiers Postel conserve. se prolongeant jusqu'au repère 65 situé à 8<sup>m</sup> de distance du repère 58

Beniard Postel  
Postel (les Héritiers)



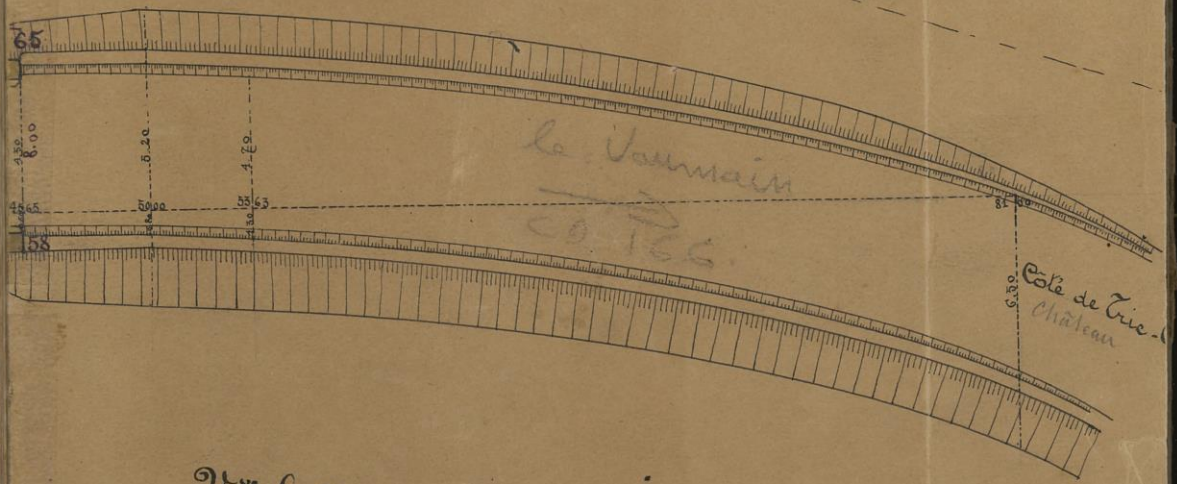
Limites municipales de St Jean de la Cour et de St Jean de la Cour



56-58 Limite d'attrib<sup>tion</sup> partant du repère 56 par la façade du bâtiment de la 4<sup>th</sup> héritiers Kanu à 2.70 du repère 56 se prolongeant sur la tête d'aval du pont sur l'Annelle en terminant au repère 58 angle vers le Château de ces ouvrages



Liste (Heures)  
~~St Denis Christophe.~~



V<sup>re</sup> Lefevre-Canu.